

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.6515 — Arrow Electronics/Altimate Group)
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(2012/C 154/14)

1. Le 21 mai 2012, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Arrow Electronics Inc («Arrow», États-Unis d'Amérique) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Altimate Group SA («Altimate», France) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Arrow: distribution en gros, à l'échelle mondiale, de composants électroniques (notamment de semi-conducteurs, de produits dits «passifs», de produits électromécaniques et de produits d'interconnexion) et de solutions informatiques d'entreprise (logiciels et matériels informatiques, notamment des serveurs et des produits de stockage de données) et fourniture de services d'assistance connexes aux utilisateurs industriels et commerciaux,

— Altimate: distribution en gros de logiciels (notamment de gestion de données, de gestion informatique, de sécurité et de virtualisation) et de matériels informatiques (en particulier des serveurs et des produits de stockage de données) et fourniture de services connexes principalement dans l'EEE (essentiellement en France, au Portugal, en Espagne, au Benelux et au Royaume-Uni).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6515 — Arrow Electronics/Altimate Group, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).